

Conseil des membres, 21 décembre 2016

Au 21 décembre 2016, soit un an après le dépôt du rapport de fin de période probatoire, la situation de notre projet appelle les remarques suivantes :

- Un « bleu » du 30 novembre décrit et consolide les missions de notre COMUE sans qu'elle constitue pour autant, et le bleu le souligne, le cadre adéquat pour le projet d'Université Paris-Saclay cible à présenter au jury IDEX.
- Une déclaration en conseil des ministres du 14 décembre précise ce point et indique qu'il revient aux établissements qui le souhaitent de proposer la mise en place d'un nouvel établissement qui porte l'université intégrée répondant aux attentes du jury IDEX.
- Un amendement gouvernemental à la loi sur le Grand Paris adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre, témoigne d'ores et déjà, et quelle que soit sa prospérité ultérieure, de la volonté de l'Etat de faciliter les capacités d'expérimentation juridique des établissements souhaitant, dans le cadre des regroupements, constituer des établissements universitaires dérogeant à certaines dispositions du code de l'éducation. En d'autres termes, la voie de constitution d'un établissement universitaire préfigurateur est, au plus haut niveau, ouverte et encouragée.
- Enfin, en réaction, la tutelle Défense d'un ensemble d'établissements de notre regroupement territorial, a déjà fait savoir, conformément à ce qui constitue sa feuille de route depuis un an, que ces établissements n'avaient pas vocation à intégrer l'établissement Université Paris-Saclay cible qui sera présentée au jury IDEX dans quelques mois (voir déclaration du Ministre à l'AEF).

De ces faits, que la presse a d'ores et déjà largement commentés, il découle une conséquence dont chacun doit prendre conscience et que l'on peut formuler ainsi :

L'Université Paris-Saclay, comme projet d'établissement universitaire candidat à la reconnaissance par le label IDEX, ne recouvre désormais plus le périmètre de notre regroupement. En d'autres termes, s'il existe légalement un regroupement de coordination territoriale qui est notre COMUE, celui-ci n'est pas, n'est plus, le périmètre de la cible de l'IDEX. Il revient maintenant aux établissements qui entendent en porter l'ambition d'aller plus loin dans la construction institutionnelle de l'Université Paris-Saclay intégrée. L'Etat, au plus haut niveau, s'est exprimé exactement en ces termes.

Ce projet d'Université Paris-Saclay labélisable par le jury IDEX, chacun en connaît les enjeux : il s'agit d'intégrer dans une université d'un nouveau type des composantes que le système d'ESR aujourd'hui dissocie : universités, grandes écoles et organismes de recherche ; il s'agit de construire, à tous les niveaux de la formation supérieure, une université dont les composantes porteront des formations attractives au niveau national et international ; il s'agit de mettre en synergie ces formations avec un ensemble d'unités et d'institutions de recherche à un niveau inégalé en France, en sorte d'affirmer la vocation de l'Université Paris-Saclay à être une université intensive en recherche, irriguant l'ensemble de la société ; il s'agit de construire un véritable établissement, dont il est moins important de qualifier le statut (grand établissement, université expérimentale, etc.) que de préciser les missions.

Cette construction englobera nécessairement un ensemble équilibré, issu des universités et des grandes écoles, qui constitue par son excellence et son poids une masse critique sans laquelle l'Université Paris-Saclay perdrait son sens. Elle intégrera, au sein de composantes ayant toute l'autonomie nécessaire, les grandes écoles et les composantes universitaires dans le cadre d'une gouvernance d'ensemble renouvelée où les organismes nationaux occuperont une place incontournable. Elle ne pourra cependant englober certains membres de la COMUE qui ne seraient pas, dans cette première phase, en situation d'intégrer l'Université Paris-Saclay cible car ils ne remplissent pas des critères objectifs à définir dans les prochains mois. L'inclusion de ces membres dans l'Université Paris-Saclay cible devra s'envisager de manière graduée mais volontariste, selon des scénarios à mettre au point avec l'Etat, tout en construisant entre ces membres et l'Université Paris-Saclay cible les partenariats nécessaires au développement d'une offre de formation cohérente et valorisée du L au D, pour l'ensemble des étudiants et reconnue par le monde socio-économique, et tout en développant une stratégie de recherche forte à l'échelle du territoire.

Le « bleu » du 30 novembre fixe un cadre au sein duquel ces établissements pourront participer à la construction de l'Université Paris-Saclay sur le long terme (5 à 10 ans) en acceptant qu'une première phase d'intégration institutionnelle se fasse sans eux, pour des raisons qui leur sont spécifiques, mais tout en œuvrant aux actions collectives déjà lancées et au rayonnement croissant de la nouvelle marque sous l'ombrelle de laquelle ils ont vocation à se placer.

Chacun doit mesurer aujourd'hui ses responsabilités. Alors que la puissance publique a consacré plus de 5Md€ au projet Paris-Saclay, c'est aujourd'hui la 2^{ème} université française dans les classements internationaux qui engage son destin, ce sont des grandes écoles et des organismes qui en déménageant sur le plateau de Saclay – CentraleSupélec, l'ENS, l'ENSAE, l'Agro et l'INRA, Télécom – ont placé leur avenir dans le cadre de notre projet, ce sont tous les acteurs historiques du site de Saclay et tous les partenaires de l'IDEX qui se sont engagés régulièrement ces dernières années à concourir à un établissement intégré éligible à l'IDEX. La situation présente appelle désormais une réponse rapide qui soit cohérente avec les attentes de nos communautés, de l'Etat et du jury IDEX. Compte-tenu des éléments rappelés en introduction, le Conseil des membres de la COMUE ne peut plus être le lieu d'élaboration du projet d'Université Paris-Saclay cible de l'IDEX. Ce conseil se doit de veiller au fonctionnement du système universitaire dont le cadre législatif sur les regroupements et le bleu sur notre COMUE constituent la raison d'être et les règles partagées.

Dans le respect d'un principe de collégialité, j'ai donc décidé de la mise en place d'un groupe d'élaboration de l'Université Paris-Saclay cible. Ce groupe devra, au vu des attentes de l'Etat et du jury IDEX, définir le cahier des charges d'intégration de l'Université Paris-Saclay et examiner les conditions d'intégration des différents membres de la COMUE. Je propose que ce groupe soit constitué de 7 responsables établissements qui en assurent collégialement l'animation, la COMUE organisant un secrétariat de haut niveau. Ces 7 responsables sont :

- Sylvie Retailleau
- Alain Fuchs
- Vincent Berger
- Philippe Mauguin
- Hervé Biausser
- Pierre-Paul Zalio
- Julien Pouget

Ce groupe comporte des responsables d'établissements qui sont prêts à s'engager de manière volontariste dans la construction de l'Université Paris-Saclay cible ou bien dont le positionnement est aujourd'hui moins affirmé, portant au sein du groupe la préoccupation de garder le processus de réflexion ouvert à l'inclusion du maximum d'établissements.

Je demande à ce groupe d'élaboration de faire un premier point de l'état d'avancement de son travail pour le 18 janvier 2017.

Le périmètre du projet d'Université Paris-Saclay cible de l'IDEX devra être arrêté fin mars 2017, en sorte que le projet et sa forme juridique puissent être précisés dans les grandes lignes et soumis aux CA des membres concernés à partir du mois d'avril. C'est ce projet qui, sous le nom d'Université Paris-Saclay, sera soumis au jury IDEX en octobre 2017 comme une avancée supplémentaire par rapport à nos acquis actuels.

Diffusion Pt et Vpt Conseil académique UPSaclay